

DE LA GRANGE DU BOIS À MÂCON TGV

Escapade nature sans voiture

Deuxième journée : des crêtes aux vignobles, une immersion grandeur nature



©Stéphane Godin

PROFIL PARCOURS

Distance **16 KM**

Durée **3 H 30** | Niveau **MOYEN**

Dénivelé **350 M**

Ambiance **FORÊTS
ROCHES
VIGNOBLES**

DÉPART MÂCON TGV

Au départ de la Grange du Bois, cette seconde étape de 16 km emprunte le sentier des crêtes et offre une immersion au cœur des paysages emblématiques du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson. Entre forêts, belvédères et vignobles, le parcours dévoile des vues spectaculaires sur les Roches de Vergisson et de Solutré, véritables joyaux du territoire. Au fil de la randonnée, vous découvrirez les villages de Vergisson, Solutré-Pouilly, Davayé et Fuissé, vous découvrirez les villages de Vergisson, Solutré-Pouilly, Davayé et Fuissé, à l'architecture typique du mâconnais (maisons à galerie), où se mêlent patrimoine historique, traditions viticoles et savoir-faire locaux.

À VOIR EN CHEMIN

- Le sentier des crêtes, offrant de magnifiques panoramas sur le Grand Site.
- La Roche de Vergisson, son sommet et son point de vue exceptionnel sur les vignobles du Mâconnais
- Le village de Vergisson, ses ruelles et son patrimoine bâti.
- La Maison du Grand Site (à quelques minutes du parcours), idéale pour une pause et pour découvrir le territoire.
- La Roche de Solutré, site emblématique du Grand Site de France.
- Les murgers en pierre sèche, témoins du patrimoine viticole traditionnel.
- Le village de Fuissé et son patrimoine viticole.
- Les vignobles des appellations Pouilly-Fuissé et Saint-Véran, qui accompagnent la fin de l'itinéraire.
- Deux restaurants incontournables : L'Ô des vignes à Fuissé et La Courtille de Solutré à Solutré-Pouilly

POINT DE VIGILANCE

Montée vers la Roche de Solutré : un passage court mais plus soutenu, avec un sentier parfois pierreux. Prévoyez des chaussures de randonnée adaptées.

Sentiers exposés : certaines portions des crêtes et des vignobles sont peu ombragées. En période estivale, pensez à vous protéger du soleil et à emporter suffisamment d'eau.

Traversées de routes : soyez attentifs lors des passages sur les routes et dans les traversées de villages.

CONSEILS AUX RANDONNEURS

Tenez vos chiens en laisse, n'effrayez pas les troupeaux.
Ne sortez pas des sentiers balisés.

Si vous utilisez des bâtons, veuillez mettre des embouts.
Ne laissez aucune trace derrière vous. Certains secteurs font l'objet de réglementations

environnementales (sites classés, arrêté de protection de biotope, zone Natura 2000).
Bivouac et feux interdits selon réglementation.

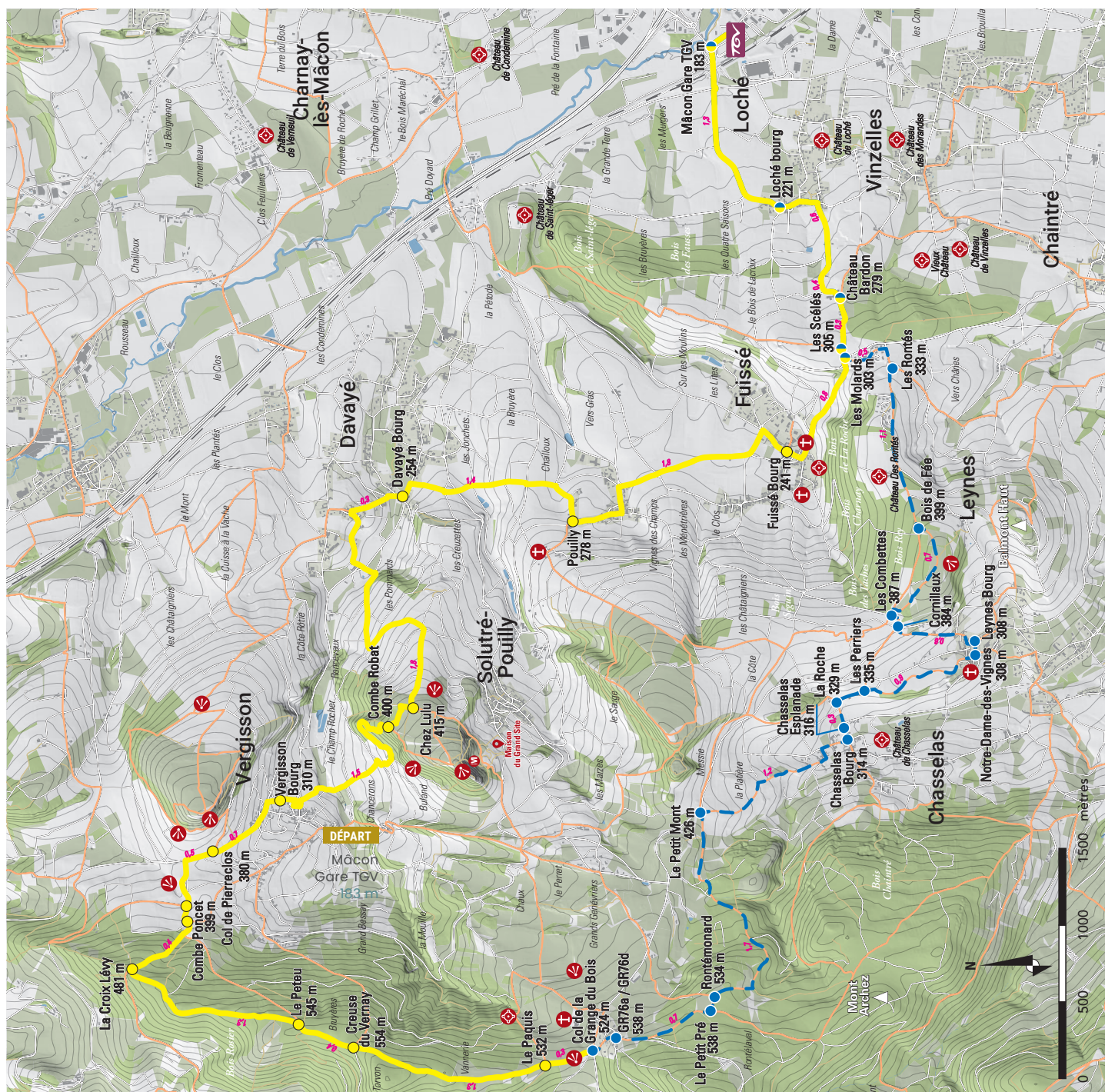
SECTEUR VITICOLE

Vous entrez dans un secteur viticole où des hommes et des femmes travaillent chaque jour. Des traitements de la vigne sont principalement réalisés d'avril à juillet et peuvent, selon les conditions météorologiques,

intervenir pendant votre promenade. Dans ce cas, tenez-vous éloignés des parcelles.

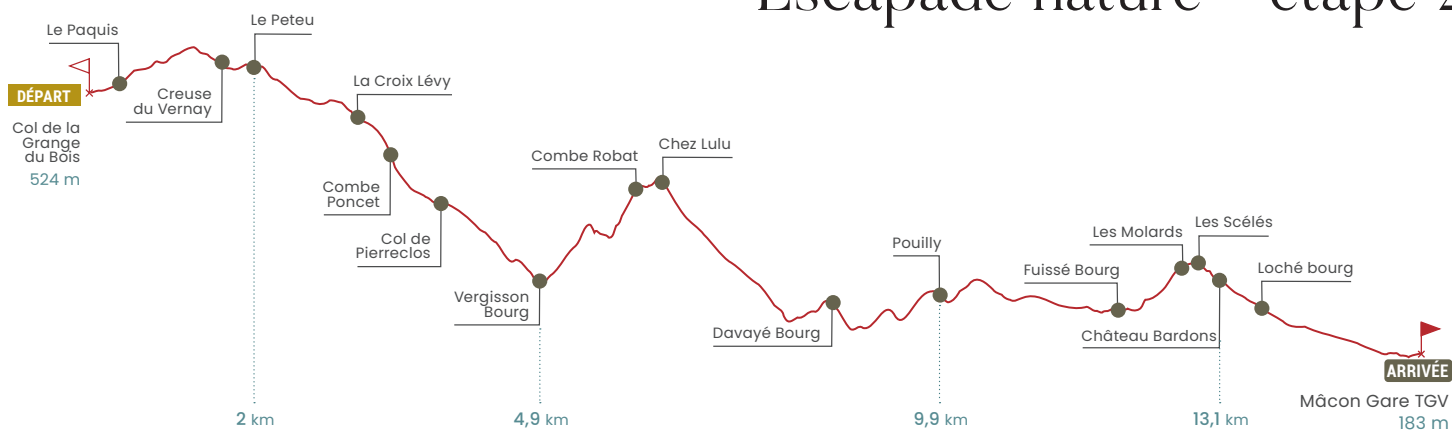
Ne pénétrez pas dans les vignes ni sur les chemins non balisés, qui sont pour la plupart privés.

Ne stationnez pas devant les parcelles ou leurs accès : des engins agricoles peuvent y circuler à tout moment.



PROFIL PARCOURS

Distance **16 KM** | Dénivelé **350 M**



GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRÉ-POUILLY-VERGISSON

71960 Solutré-Pouilly | 03 85 35 82 81
rochedesolutre.com



Escapade nature - étape 2